



employer des "employés" bénévoles

Par **rosyrosy**, le **08/02/2012** à **11:07**

Bonjour

Je suis autoentrepreneur et je tourne en rond entre urssaf, directe, letese etc etc et je n'obtiens pas de réponses précises

J'ai dans le futur un besoin très ponctuel, environ 4 à 5 fois dans l'année d'un coup de main à de la maintenance ou petit service

Ce seraient de proches amis ou membres de ma famille qui m'aideraient bénévolement

Je me pose la question s'il faut les déclarer et si oui comment et où ?

Ceci pour être en règle en cas de contrôle ou accident

merci

rosy

Par **P.M.**, le **08/02/2012** à **11:46**

Bonjour,

Le bénévolat n'est pratiquement jamais reconnu dans le cadre d'une activité commerciale et par ailleurs cela risque de poser de graves problèmes en cas d'accident...